

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi seize juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances sur convocation de Madame le Maire en date du premier juillet deux mille vingt-quatre et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjointes ; Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Philippe RICHIER, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Jean-Philippe TANNAY, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Eloi DIARRA ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Michèle GUEROUT ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Franck PETIT ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Marie-Hélène HANIVEL ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Philippe RICHIER ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à Bernard BIANCO ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Rigobert LOEMBA ayant donné pouvoir à Dieinaba SY.

Secrétaire de séance : Christian FOSSOUL.

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 9 – Voix délibératives : 29

2024-36

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public en date du 14 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 2 juillet 2024,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'admission en non-valeur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Anne BENARD,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- **ACCEPTÉ** les créances en non-valeur proposées en 2024 par le comptable public pour les titres de recettes représentant un montant total de 388.80 €, ainsi qu'il suit :

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2019	R-61-263	28.80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	R-95-127	225.00€	Surendettement et décision effacement de dette
2021	R-55-70	17.00€	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-379	42.00€	Surendettement et décision effacement de dette
2021	R-15-71	17.00€	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-78	42.00€	Surendettement et décision effacement de dette
2020	R-105-126	17.00€	Surendettement et décision effacement de dette
Total 6541		388.80€	

- **INSCRIT** la dépense de 388.80 € au compte 6541 du budget.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20240716-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024



Madame le Maire,

Myriam MULOT